

SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Éric BUISSON, Florian LAFRESNAYE, Marc DE VOS.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Florian LAFRESNAYE

TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Dimanche 11 mars 2018

8h00 à 10h30 Florian LAFRESNAYE - Jean-Yves MARTIN - Marc DE VOS

10h30 à 13h00 Jean-Jacques HERPIN - Éric BUISSON - Georges CHARTIER

13h00 à 15h30 Jean-Yves MARTIN - Marc DE VOS - Rémi HUGER

15h30 à 18h00 Jean-Jacques HERPIN - Josiane AMIARD - Éric BUISSON

Dimanche 18 mars 2018

8h00 à 10h30 Florian LAFRESNAYE - Jean-Yves MARTIN - Marc DE VOS

10h30 à 13h00 Jean-Jacques HERPIN - Josiane AMIARD - Éric BUISSON

13h00 à 15h30 Jean-Yves MARTIN - Marc DE VOS - Rémi HUGER

15h30 à 18h00 Jean-Jacques HERPIN - Josiane AMIARD - Éric BUISSON

DECISION CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAN D'EPANDAGE POUR EXTENSION D'UN ELEVAGE PORCIN

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande d'enregistrement d'un élevage porcin pour la restructuration, l'extension et la modification du plan d'épandage de l'élevage de Mr LENOIR se situant au Lieu-dit "Les Bréjons" sur le territoire de La Chapelle Huon.

La commune de Vancé est concernée par le plan d'épandage, l'effectif passera de 654 à 872 porcs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (4 pour ; 2 abstentions) :

- **Accepte** la demande d'enregistrement de l'élevage porcin

LOYER DE LA BOULANGERIE :

Mr Le Maire propose une exonération d'une partie du loyer de la partie professionnelle de la boulangerie au vu des difficultés rencontrées par M. et Mme GUYOT Pascal à partir du 1er mars 2018 sous réserve que les arriérés soient réglés.

Pour information, le loyer actuel est de 554,23€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, à la majorité des membres présents et représentés (3 pour ; 1 contre ; 2 abstentions) :

- **Accepte** l'exonération de 54,23€ sur le loyer de la partie professionnelle de la boulangerie, le montant sera désormais de 500€ TTC mensuel

MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME DE TELESERVICES

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, le département a décidé de mettre gratuitement à la disposition des acteurs Sarthois deux plateformes de service :

- * Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
- * Dématérialisation des marchés publics et accord-cadres

M. le maire rappelle que la dernière convention est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le renouvellement de la convention de télé-services

SALLE POLYVALENTE : MONTANT DE LA CAUTION

Actuellement, la caution est de 300€ pour la location de la salle polyvalente. Or le prix pour les habitants de Vancé est passé de 300 à 250€ pour 2 jours. Mr le Maire propose de fixer la caution à 250€ pour les Vancéens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** de fixer le montant de la caution à 250€ pour les habitants de Vancé

REGIE ANIMATION

Suite à la démission de Béatrice LUQUET en tant que régisseur, son suppléant, Florian LAFRESNAYE prendra le relais à partir du 30 mars 2018, il faudra trouver un nouveau suppléant.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les dates des événements 2018 : brocante, repas champêtre et repas dansant.

NUMEROTATION DES LIEU-DITS

A la demande de La Poste et dans le cadre de l'installation de la fibre optique à Vancé, il est indispensable de numéroter tous les Lieu-dits de la commune. Une réunion est à prévoir rapidement.

INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- Salle polyvalente : gouttières, demande de devis.

Propositions d'artisans pour devis : isolation - électricité - plomberie - portes et fenêtres.

Les toilettes des femmes sont accessibles pour les handicapés.

- Zone 30 : les panneaux vont être installés.

Sachant qu'il n'y a pas de parking spécifique à la mairie et que la rue est en zone 30, il n'y a pas de place réservée aux handicapés.

La séance est levée à 20h.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits, Ont signé au
Registre les membres présents.